Conseil communal de Lausanne

Initiative : Postulat

Titre : Prévention des violences politique

Initiant-e(-s) : Patrizia Deborah MORI Laisser vide

Une personne frappée, menacée ou intimidée pour ses opinions, son mandat, son origine ou sa religion a le même droit à être entendue, que l'agression vienne d'un milieu néonazi, d'un black bloc, d'un groupe islamiste ou d'un individu isolé. Le Code pénal ne distingue pas les coups, les menaces, les injures discriminatoires ou les dégradations selon la couleur politique de celui qui les commet. Une politique communale ne devrait pas le faire non plus.
Les agressions et violences à caractère politique s'installent à Lausanne, dans un climat d'impunité qui résulte de la banalisation des discours violents et parfois extrêmes aux niveaux mondial et suisse. Il est nécessaire d'instituer à Lausanne un recensement des actes violents, agressifs ou intimidants, un dispositif de prévention ainsi qu'éventuellement un point d'accueil.
Le 4 juillet 2026, une agression néonazie a eu lieu sur la plage de Vidy. En 2024, un jeune homme de couleur s'est fait tabasser au Flon. Lors de plusieurs manifestations féministes, des femmes juives se sont fait écarter de la marche avec des propos violents. En 2024 déjà, en marge de la manifestation du Collectif de la Grève féministe Vaud, deux militantes avaient été agressées par des militants néonazis. La basilique du Valentin a été taguée lors du Carnaval « Détèr » et antifasciste. Dans le même temps, des militants, des élus, des commerçants et des passants ont été pris pour cible par des groupes d'extrême gauche : cortèges non déclarés, blocages, jets de projectiles, dégradations de permanences ou de véhicules, intimidations sur les réseaux et dans l'espace public
On ne compte donc plus les actes à caractère politique et violents et pris ensemble, ces faits témoignent que ce ne sont plus des événements marginaux.
Ils s'inscrivent dans un contexte plus large de montée et de banalisation des discours et des politiques extrêmes: anti sémites, Anti blanc, racistes, xénophobes, sexistes et LGBTIQ-phobes, en Suisse comme ailleurs. À l'échelle internationale, des dirigeant·es politiques ou économiques ne font que renchérir ces discours, créant ainsi une polarisation violente qui se fait ressentir à tous les âges et toutes couches de la société. En Suisse, au niveau national, nous trouvons ces genre de discours qui restent trop souvent impunis, comme des t-shirt, likes ou des tweets de certains élus ou les bancs/ blocus universitaires qui radicalisent vers des idéologies extrêmes.

À Lausanne, ce climat d'impunité est renforcé par une peur de parler, car il y a la crainte de représailles de la part de proches ou d'être pris au sérieux, d'être confrontée à des comportements discriminatoires ou de devoir revivre une situation potentiellement traumatisante peut suffire à dissuader une victime de signaler les faits.

Il concerne aussi des élus, des militants, des commerçants, des agents publics comme la police elle-même, des personnes vulnérables et des habitants qui hésitent à porter plainte lorsqu'ils estiment que leur cas ne correspond pas au récit dominant. Faire de la police la seule porte d'entrée peut dissuader et cela ne devrait être en aucun cas un obstacle à se faire entendre.

Un recensement doit donc couvrir toutes les violences, menaces, intimidations, dégradations et tags à mobile politique ou idéologique, avec l'origine présumée lorsqu'elle est établie, et sans la présumer lorsqu'elle ne l'est pas. Publié chaque année, il permettrait de voir la fréquence, les lieux, les modes opératoires et les milieux concernés, au lieu de construire une politique sur une succession d'affaires choisies. La prévention, elle, doit viser les processus de radicalisation qui mènent au passage à l'acte, à droite comme à gauche, et dans les milieux religieux extrémistes. Le dispositif cantonal de prévention des radicalisations existe déjà mais il n'a pas vocation à ne surveiller qu'un bord.
Il est donc urgent de proposer un espace d'accueil indépendant de la police, où toute personne puisse signaler une agression, une menace ou une intimidation, recevoir une première écoute et être orientée, si elle le souhaite, vers un soutien médical, psychologique ou juridique, ainsi que vers les démarches permettant de porter plainte.

La Ville de Lausanne ne peut mener une politique efficace de prévention et de réponse à la radicalisation et aux violences à motivation politique si elle ne dispose pas d'une vision précise des violences, agressions et tentatives d'intimidation qui se produisent sur son territoire. Il existe le besoin d'un dispositif de recensement, construit avec les associations et collectifs concernés et respectueux de l'anonymat des victimes. La publication régulière de ces données permettrait de faire de la lutte contre les extrêmes est un enjeu de politique publique lausannoise, plutôt qu'une succession de réactions ponctuelles à des événements particulièrement visibles.

Le présent postulat demande donc a la municipalité de:

- de créer, ou d'adosser à une structure existante, un point d'accueil pour toute personne victime de violences, menaces, discours de haine ou intimidations à caractère politique, indépendant dans son écoute de l'appartenance présumée de l'auteur, proposant un premier soutien et une orientation vers un appui médical, psychologique ou juridique, ainsi que vers le dépôt de plainte si la victime le souhaite ;
- de tenir un répertoire des violences, menaces, tentatives d'intimidation, dégradations et tags à mobile politique ou idéologique survenant à Lausanne, toutes opinions confondues, avec publication d'un rapport annuel distinguant les faits établis, les faits signalés et, lorsque c'est documenté, le milieu concerné ;

- de constituer une task force avec les acteurs compétents afin de mettre en place des mesures lausannoises de prévention et de déradicalisation visant les personnes susceptibles de basculer dans la violence politique, quelle qu'en soit la couleur, en lien avec le dispositif cantonal de prévention des radicalisations.